

Assemblée Générale annuelle du Quart-Parents, le 12 octobre 2021 Dans la grande salle de Corsier, 20h05-22h00

Procès-Verbal

Présents

Quart-Parents : Mmes Corinne Ansermoz, Natalie Kirkham, Ana Peters Valdes et Madeleine Skinner.

Ainsi que six parents des quatre communes.

Excusé(e)s

Mme Christine Cuénod (Secrétaire), M. Olivier Brique (Quart-Parents) et M. Hervé Liniger (Municipal de Corsier).

1. Ouverture de la séance

Natalie Kirkham ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tout le monde.

Natalie présente la structure du Conseil d'Etablissement.

Elle rappelle que le PV de 2019 a déjà été approuvé par voie de circulation en début d'année en raison de la difficulté à organiser une AG en lien avec la pandémie du Covid-19.

Présentation de l'ordre du jour.

2. Présentation des médiateurs scolaires

Natalie Kirkham présente Mme Véronique Dos Santos et M. Olivier Bonifay, invités de ce soir afin d'exposer leur mandat en tant que médiateurs scolaires (voir Powerpoint joint).

Mme Véronique Dos Santos et M. Bonifay remercient le quart-parents pour leur invitation et ils se présentent brièvement. Tout deux sont parents. Mme Dos Santos est enseignante à l'école enfantine et nouvellement médiatrice scolaire. M. Bonifay est maître de classe et médiateur depuis 20 ans.

Actuellement le médiateur développe plus de compétences dans la résolution de conflits entre élèves, élèves-enseignants.

M. Todt pose la question si les parents font partie de cet ensemble de médiation. M. Bonifay indique que parfois, les médiateurs peuvent intervenir entre les enfants et les parents. Ils ne se positionnent pas sur les questions relatives entre les parents et les enseignants, cela n'est pas leur travail.

Le rôle des médiateurs est aussi d'orienter les jeunes vers d'autres personnes ressources telles que le personnel de la direction scolaire, le service des psychologues, l'infirmière scolaire, les éducateurs en milieu scolaire, les conseillers familiaux.

La présentation Powerpoint comprend les thèmes du harcèlement, de l'homophobie, du racisme, de la violence et du savoir être ceci à tous les âges de la vie scolaire des élèves c'est-à-dire du primaire au secondaire. Les plus jeunes élèves sont ainsi régulièrement en contact avec un médiateur et sont plus sereins lorsqu'ils ont des contacts avec eux lorsqu'il y a des situations d'urgence. Les médiateurs doivent être disponibles et à l'écoute, aider à pouvoir parler de choses difficiles, assurer le suivi, faciliter la communication.

Mme Peters demande si les médiateurs proposent un suivi psychologique. M. Bonifay répond que les médiateurs ont le rôle de guidance et d'écoute. Les médiateurs sont présents sur les 4 sites scolaires. Mme Dos Santos sur Jongny et Chardonne et M. Bonifay sur Corsier et Corseaux.

M. Bonifay constate que les problématiques se sont déplacées. Auparavant, l'élève avait un souci à 14 ans et actuellement, il apparaît plus tôt, vers 10 ans. Notre établissement scolaire se porte plutôt bien en comparaison avec d'autres écoles. Il semble y avoir peu de bagarres et une ouverture des élèves par rapport à l'homophobie. M. Bonifay relève que notre établissement scolaire est encore bien préservé par rapport à d'autres lieux.

Mme Jolissaint remarque que Mme Dos Santos n'a pas de représentation physique sur les sites où elle intervient et demande comment est-ce que les élèves peuvent la contacter. Mme Dos Santos indique que l'utilisation de l'agenda est possible, d'en parler avec l'enseignant.e de classe ou avec un parent.

Une question est posée sur comment l'on devient médiateur/ice. La formation de médiateur nécessite un CAS (Certificate of Advanced Studies). Comportant deux ans de formation continue avec une supervision obligatoire.

M. Bonifay mentionne un exemple où une élève a demandé une séance de médiation et que ses parents n'ont pas été informés. Ce service est offert en toute confidentialité. Mme Dos Santos précise que l'attitude du médiateur se veut proche des élèves, à l'écoute et bienveillante. S'il devait avoir un signe que l'élève soit en danger, il y aura bien entendu des contacts avec ses parents.

Mme Forgerit demande combien de demandes parviennent aux médiateurs dans une année. M. Bonifay indique que chaque année, il y a un rapport qui est adressé au département. 2020 fut une année assez tumultueuse. Il semblait y avoir beaucoup de situations de harcèlement, sans répis. Habituellement, il y a un pic de médiations vers Noël puis les choses deviennent plus calmes mais cela n'a pas été le cas en 2020.

M. Todt demande si les demandes sont plutôt faites de manière individuelle ou en groupe. M. Bonifay déclare que les demandes de groupe sont plus rares. Les

demandes sont individuelles et concernent des situations de harcèlement (harceleur, suiveur).

Mme Peeters demande si les médiateurs notent des différences selon l'âge des élèves. M. Bonifay répond que les demandes proviennent plutôt des élèves situés à Corsier (adolescents). Il y a eu une demande à Corseaux mais cela est rare. Actuellement la situation est plus calme dans les cours de récréation. Une surveillance est faite durant ce moment. Mme Peeters questionne s'il y a des cas de harcèlement sur les réseaux sociaux et déjà chez les tous petits (montre connectée). Les médiateurs précisent que cet objet est interdit en classe. Il y a toutefois des insultes sur WhatsApp qui ont été relevées. Mme Boden déclare que parfois les médiateurs doivent intervenir sur des situations qui se sont produites durant le week-end où il faut clarifier la situation, où il y a eu des débordements avec des photographies. Parfois les médiateurs suggèrent de porter plainte à la police.

Mme Ducotterd demande si les médiateurs doivent parfois contacter le médecin scolaire, les psychologues, l'infirmière scolaire ou même de décider de contacter le pédiatre. Mme Dos Santos précise qu'un lundi sur deux, le médecin scolaire est vu pour discuter des situations particulières nécessitant un autre suivi.

Avant de passer au point 3, les élections, Mme Corinne Ansermoz présente ce qui a été fait durant les cinq dernières années par le Quart-Parents au Conseil d'établissement.

Le Quart-Parents s'est questionné sur les thèmes suivants :

- Quelles sont les préoccupations des parents ?
- La sécurité entre le domicile et l'école ainsi que dans les transports
- La vie scolaire

Des propositions ont été faites et des sous-groupes ont été créés avec des changements réels. Des discussions ont eu lieu avec les sites scolaires, les autorités et le Conseil d'établissement. Des tableaux ont été faits précisant les soucis sur le chemin de l'école. De plus, une des compétences que le Conseil d'établissement a est de modifier les horaires scolaires. Il peut aussi donner son avis sur les sujets abordés. Par exemple, récemment, Mmes Ansermoz et Peeters ont effectué des recherches sur le sommeil et les adolescents. Il en ressort que les adolescents sont plus performants s'ils commencent l'école un peu plus tard. Un sondage a été fait et a été distribué à tous les élèves, à leurs parents et aux enseignants afin de mieux cerner la situation.

Une énergie particulière a été mobilisée afin de mieux faire connaître le Conseil d'établissement. Actuellement, à chaque première réunion de classe, le Conseil d'établissement y est présenté, ceci de la 1ère à la 11ème Harmos. Cela pourrait également être relayé par Ondïne, Egzeko, etc. Au Conseil d'établissement, les membres ont la possibilité de proposer des thèmes et d'avoir des discussions ouvertes sur des sujets tels que l'éducation numérique, Ondïne, d'avoir une meilleure communication entre par exemple Ondïne, les parents, sur les préoccupations de l'arrêt subi de l'école (pandémie), sur le programme Lift. Les procès verbaux des séances et des assemblées générales du Conseil d'établissement se trouvent sur le

site scolaire : ww.epscorsier.ch, sous l'onglet "Autorités" puis sous la rubrique : "Conseil d'établissement".

3. Elections pour la législature 2021-2026 du Quart-parents

Madeleine Skinner demande aux cinq parents s'étant annoncés de bien vouloir brièvement se présenter à l'assemblée (candidatures faites et reçues par écrit). Chaque membre se présente.

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de sièges à pourvoir, sont élus par acclamation :

- Mme Corinne Ansermoz (sortante) jusqu'à octobre 2022.
- Mme Nadine Ducotterd
- Mme Nathalie Howald Silva do Nascimento
- Mme Valérie Jolissaint
- M. Thomas Todt

M. Todt remercie les membres sortant du Quart-Parents pour leur engagement et travail fourni durant ces cinq dernières années.

4. Propositions

Une question est posée sur comment se passe le travail au sein du Conseil d'établissement et dans les écoles. Mme Boden répond que cela fonctionne bien.

Mme Boden parle du concept 360 qui a pour but de construire une école plus inclusive. Avec une réflexion sur comment crée-t-on un réseau avec les partenaires ? Un collègue de Mme Boden a relevé que cette démarche était un signe que les choses allaient plutôt bien. La directrice aimerait créer une plus grande implication des parents. Mais il semble difficile de mobiliser ceux-ci. Par le passé, une soirée sur le harcèlement avait été organisée et une trentaine de parents étaient présents. Cela est fort regrettable. Il y a toutefois quelques subterfuges qui permettent aux intervenants de venir directement dans les classes. Une personne note que dans certains établissements scolaires, il y a des cafés organisés par l'infirmière scolaire.

5. Divers

Mme Forgerit présente une activité : "La petite lanterne magique" destinée aux enfants âgés de 4 à 6 ans, permettant un éveil au cinéma avec leurs parents. Mme Forgerit apprécierait que des flyers soient distribués dans les classes et s'il était possible de promouvoir cette nouvelle activité via l'école aux 1ère et 2ème Harmos.

Mme Boden relève que des flyers concernant la Lanterne Magique sont déjà distribués aux classes. Mme Peeters propose que cela se fasse via l'Association des parents d'élèves (APE).

Mme Ansermoz suggère d'afficher le flyer sur les panneaux d'affichage.

Mme Ducotterd rend attentive la direction qu'il y a beaucoup de distribution de flyers par l'intermédiaire de l'école et demande s'il ne serait pas possible de le faire par voie électronique.

Mme Boden relève que l'école n'est pas autorisée à distribuer des flyers aux familles par voie électronique, cela doit être fait par voie officielle donc par courrier postal.

Il est demandé s'il serait envisageable de différencier les familles qui disposent d'une boîte électronique, de celles nécessitant l'envoi des courriers. Mme Boden précise qu'avec les fratries cela est très compliqué pour le secrétariat de gérer cela.

Mme Ansermoz propose de communiquer par l'agenda de l'élève. Un message serait écrit par l'élève indiquant qu'un mail a été envoyé.

Mme Boden relève qu'un changement avait été fait avec la brochure scolaire. Elle est disponible sur le site scolaire et sur papier, sur demande.

Mme Forgerit indique que sa fille apprécie recevoir les flyers, cela lui permet de développer ses compétences de lecture.

Une personne relève qu'à force de multiplier les sources de communication, on ne sait plus où est le fil rouge.

M. Hagi poursuit la discussion sur la structure Ondîne. Ses enfants scolarisés en 8ème Harmos, s'y rendent une fois par semaine. Il remarque que les horaires des repas changent régulièrement. Il y a deux services à Chardonne et les enfants ne savent pas à l'avance de quel service ils bénéficieront. Les jeudis l'horaire est de 12h15 puis de 13h. Mme Jolissaint ajoute que les lundis, mardis et vendredis, cela est compliqué à Ondîne. Plusieurs parents notent que la communication ne suit pas. Il est suggéré que ce point est à relever au Conseil d'établissement.

M. Hagi souligne que lors de sorties scolaires obligatoires, excepté celle de la course d'école, Ondîne facture tout de même le repas. Mme Jolissaint propose que les conditions soient clairement précisées dans les conditions d'adhésion à Ondîne.

M. Schaeffer estime que le sujet des horaires scolaires peut être un sujet important et plus particulièrement pour les élèves des hauts mais il ne sait pas vraiment dans quelle mesure. Mme Boden relève qu'à la rentrée 2023, une période en plus sera consacrée à l'éducation numérique ce qui chargera encore plus la grille horaire. Mme Peeters constate qu'à Vevey, les élèves commencent l'école plus tardivement que dans notre établissement, qu'entre 11h et 14h15, il y a des horaires variables. Mme Ansermoz prend également l'exemple de Puidoux où les plus jeunes débutent plus tôt que les plus grands.

M. Hagi demande quelle est la position du quart-parents sur les agrandissements des collèges car il y a un manque de places pour les élèves. M. Todt relève que des projets sont en cours sur la commune de Jongny.

Mme Jolissaint remarque qu'il y a plus d'enfants dans la cour de récréation. Mme Boden relève que le réseau REVE est le relais pour la petite enfance. Le Quart-Parents demande quels sont les projets liés à la petite enfance. Mme Ansermoz indique que l'ASIC (Association scolaire intercommunale du cercle) a proposé un budget pour l'agrandissement des écoles. Quelqu'un demande où en est la planification. Mme Boden répond que les règles pour les salles de sport ont changé

et que cela devient très complexe. Mme Boden relève qu'il y a un projet à Corseaux d'agrandir sur l'aire de récréation.

Mme Forgerit relève qu'il y a des difficultés avec la garde des enfants le mercredi. Il y a peu de possibilités et aucune pendant les vacances scolaires. Les mères travaillent beaucoup et le contact avec les réseaux et les mamans de jour n'est pas aisé. En 2021, on se questionne beaucoup alors que certaines familles n'ont pas de soutien familial. L'UAPE ne garantit pas des places pour les repas. Cela stresse énormément les familles. Les mercredis matins, les permanences se développent.

L'assemblée n'a plus de question. Mme Peeters remercie l'engagement des parents nouvellement élus et leur souhaite le meilleur. Elle remercie également la commune de Corsier pour la mise à disposition de la salle et invite les personnes présentes à partager un moment d'échanges convivial à l'extérieur.

Mme Peeters clot la séance à 22h.

18.10.2021, ms